

---

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 18 mai 2017 à 18h30 heures,**

**À la salle polyvalente d'Epersy (commune déléguée d'Entrelacs)**

---

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Pouvoir d'Isabelle MOREAUX-JOUANNET
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
4	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
5	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
6	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	
7	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
8	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
9	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	Pouvoir de Jérôme DARVEY Départ après la 54 <sup>ème</sup> délibération
10	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
11	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
12	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
13	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
14	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	Départ après la 33 <sup>ème</sup> délibération
15	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	Départ après la 33 <sup>ème</sup> délibération
16	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
17	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
18	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
19	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
20	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
21	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	Pouvoir de Robert AGUETTAZ
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
23	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
24	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	Départ après la 40 <sup>ème</sup> délibération
25	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
26	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
27	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
28	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Didier FRANCOIS
29	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
30	MERY	T	Eudes BOUVIER	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
31	LE MONTCEL	S	Robert COLICCI	
32	MOTZ	T	Olivier BERTHET	Pouvoir d'Yves HUSSON
33	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	Pouvoir de Nicolas MARC
34	ONTEX	S	Nadine BELAOUS	
35	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
36	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
37	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
38	SAINT OURS	S	Louis ALLARD	
39	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	Arrivée après la 17 <sup>ème</sup> délibération
40	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
41	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	Pouvoir d'Annie MOULIN Départ après la 40 <sup>ème</sup> délibération Arrivé après la 7 <sup>ème</sup> délibération Départ après la 40 <sup>ème</sup> délibération
42	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
43	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
44	VOGLANS	T	Martine BERNON	Pouvoir d'Yves MERCIER

25 communes présentes

# GRAND LAC

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU LAC DU BOURGET

**Absents excusés :**

Marie-Pierre MONTORO  
Corinne CASANOVA

AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS

**Autres présents non votants :**

Daniel de MEDTS  
Marc MORAND  
Frédéric GIMOND  
Laurent LAVAISSIERE  
Martine REVOL  
Christophe PIRAT  
Christophe TOUZEAU  
Estelle COSTA de BEAUREGARD  
Eline QUAY-THEVENON

SAINT OFFENGE  
PUGNY CHATENOD  
Directeur Général Adjoint des Services  
Directeur Général Adjoint  
Chargée de mission Communication  
Directeur des services à la population  
Directeur du pôle Eau  
Responsable juridique/Assemblées  
Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 11 mai 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 262 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 68 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 42 présents (39 titulaires et 3 suppléants), et 55 votants.

### RESSOURCES HUMAINES Taux d'avancement de grade à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient au conseil communautaire de fixer en application de l'article 49, alinéa 2, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, après avis du Comité Technique, le taux d'avancement de grade permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » (c'est-à-dire remplissant les conditions pour un avancement de grade) le nombre maximum de fonctionnaire pouvant être promu à l'un des grades d'avancement.

En raison de la fusion des 3 EPCI au 1<sup>er</sup> janvier, il convient de fixer pour Grand Lac – Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget, les taux d'avancement de grade à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017.

Monsieur le Président rappelle que les taux en vigueur depuis 2015 à Grand Lac, sont les suivants pour toutes les filières :

- catégorie C : 100% pour tous les grades
- catégorie B : 50% pour les 2 grades
- catégorie A : 50 et 20 % suivant le grade d'avancement

Les taux d'avancement de grade en vigueur, antérieurement, au sein de la Communauté de Communes du Canton d'Albens et de la Communauté de Communes de Chautagne étaient de 100% pour l'ensemble des catégories.

Après étude par la commission du personnel et un avis favorable rendu en séance du 4 avril 2017, Monsieur le Président propose de retenir les taux en vigueur à Grand Lac depuis 2015.

Monsieur le Président précise que l'avancement reste lié à la manière de servir de l'agent et à un avis favorable émis par son supérieur hiérarchique.

Le comité technique a émis un avis défavorable à la modification des taux d'avancement de grade en séance du 3 mai 2017. L'avis émis par le comité technique ne lie pas la collectivité. Les syndicats ont par ailleurs, fait savoir en séance, qu'ils donnaient un avis défavorable à la proposition faite mais ne souhaitent pas bloquer les avancements de grade des agents pour 2017.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de fixer les taux d'avancement de grade selon le tableau joint en annexe, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le rapport du Président,
- APPROUVE le nouveau tableau des taux pour la procédure d'avancement de grade à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017

Aix-les-Bains, le 18 mai 2017

Pour le Président empêché,  
Jean-Claude Loiseau,  
1<sup>er</sup> vice-président de Grand Lac

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 39
- Votants : 51
- Pour : 51
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



**RESSOURCES HUMAINES**  
**- Taux d'avancement de grade à compter du 1<sup>ER</sup> MAI 2017 -**

Grade d'avancement	Taux d'avancement de grade
<b>Filière administrative</b>	
<b>Catégorie A -</b>	
Attaché hors classe	20 %
Attaché principal	50 %
<b>Catégorie B -</b>	
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	50 %
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	50 %
<b>Catégorie C -</b>	
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
<b>Filière technique</b>	
<b>Catégorie A -</b>	
Ingénieur hors classe	20 %
Ingénieur principal	50 %
<b>Catégorie B -</b>	
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	50 %
Technicien principal de 2 <sup>nde</sup> classe	50 %
<b>Catégorie C -</b>	
Agent de maîtrise principal	100 %
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
<b>Filière animation</b>	
<b>Catégorie C -</b>	
Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
<b>Filière sportive</b>	
<b>Catégorie A -</b>	
Conseiller principal	50 %
<b>Catégorie B -</b>	
Educateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	50 %
Educateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	50 %
<b>Catégorie C -</b>	
Opérateur principal	100 %
Opérateur qualifié	100 %

Lorsque le nombre de promus/promouvables calculé en fonction des ratios n'est pas un entier, le nombre ainsi calculé sera arrondi à l'entier supérieur.

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Taux d'avancement de grade à compter du 1er juin 2017

---

**Date de transmission de l'acte :** 29/05/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 29/05/2017

---

**Numéro de l'acte :** d1833 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20170518-d1833-DE

---

**Date de décision :** 18/05/2017

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.  
4.1.2. Autres délibérations